

Joyeuses Fêtes à tous!

*Que votre Noël s'illumine
de moments de rire, de bonheur
et de partage et que l'année
qui vient en soit tout autant remplie.*



Vin d'honneur
à l'occasion de la
nouvelle année!



facebook

SOMMAIRE

LE Décembre 2016 | Volume 14 N° 10 Jacobin

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3 à 5

Urbanisme et règlementation

- Avis publics 6-8
- Adoption de règlements 9
- RAPPEL – Règlement relatif au colportage 9

Municipalité de Saint-Jacques

- Mot du maire 10
- Délégation de Saint-Jacques-sur-Darnétal 11
- Fleurons du Québec - Résultats 2016 12

Service de sécurité incendie

- Le monoxyde de carbone 13

Loisirs et culture

- Les sports de glace au parc Aimé-Piette 14
- Horaire du patinage libre sur glace intérieure MRC Montcalm 14
- Yoga 15
- Du nouveau aux loisirs 15

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Samuel Labranche et les magas fêtent Noël 16
- Club du rat Biboché 16
- Passion lecture 16
- Catalogue numérique 17
- Ateliers Les p'tits voyageurs 18

Des nouvelles de vos organismes

- Société d'Horticulture et d'Écologie de la Nouvelle-Acadie (SHÉNA) 19
- FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques 19
- Société d'Ornithologie de Lanaudière (SOL) 20
- Chevaliers de colomb 20
- Comptoir vestimentaire 21
- La Guignolée 21
- La Société Saint-Vincent de Paul 21

Information

- Réduction de la fréquence de collectes des matières organiques 22
- Stationnement d'hiver 22
- Abris d'autos temporaires 22
- Congé des Fêtes 22
- Vin d'honneur à l'occasion de la nouvelle année 23
- Dates de tombée du bulletin d'information Le Jacobin 23
- Calendrier des collectes des matières résiduelles 2017 24

Page couverture	Joyeuses Fêtes Vin d'honneur
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo Conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 950 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES
5 décembre 2016 | 19 h
9 janvier 2017 | 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire* : Lundi 8 h à 16 h, mardi 8 h à 16 h 30, mercredi 8 h à 16 h 30, jeudi 8 h à 18 h, vendredi 8 h à 12 h. *Fermé de 12 h à 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 1 800 567-9372

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél.: 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges, inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660 | urbanisme@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs et de la culture

Vincent Grenier, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service des communications

Karine Vézina, agente de communication et adjointe au Service de l'urbanisme
450 839-3671, poste 7661 | communication@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur
technicienne en comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté
préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671 | incendie@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

JoAnie Buisson
technicienne pour le Service culturel
Tél. : 450 831-2296
biblio@st-jacques.org

Jeanne Contant
préposée aux prêts
Tél. : 450 831-2296

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 3 octobre 2016

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Nomination d'un comité de toponymie

Il est résolu à l'unanimité de nommer messieurs Claude Mercier et André Leblanc ainsi que mesdames Isabelle Marsolais et Josée Favreau à titre de membres du comité de toponymie.

Mandat à Beaudoin Hurens pour la modification du plan d'intervention

Il est résolu à l'unanimité de mandater Beaudoin Hurens pour revoir le plan d'intervention afin de déposer une demande de révision pour inclure la rue Saint-Joseph et la rue Bro dans notre plan d'intervention qui a déjà été approuvé par le MAMOT.

Demande d'installation d'une affiche

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Construction Bruno Gaudet inc. à installer une affiche publicitaire pour le projet domiciliaire « Quartier du ruisseau » sur le terrain où se trouve le bassin de rétention sur la rue des Mésanges.

Permission de circuler et d'installer la signalisation sur le territoire au Club Quad Mégaroues Joliette

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à installer la signalisation appropriée où le Club Quad Mégaroues Joliette inc. possède des sentiers.

Offre d'achat de Marsau pour le lot 3 772 129

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de Marsau, conditionnelle et valable pour 60 jours, du lot 3 772 129 pour une somme de 138 600 \$ (plus taxes applicables).

Contrôle animalier pour 2016-2017

Il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat avec Inspecteur canin inc., pour le contrôle des chiens sur le territoire, pour une période d'une (1) année, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 6 500 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'étude préliminaire pour la réfection de la rue Bro.

Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est résolu à l'unanimité qu'une demande soit faite au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour le remboursement de la subvention d'une somme de 10 038 \$ dans le cadre des travaux de resurfaçage sur le rang des Continuations.

Mandat à Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité de mandater Beaudoin Hurens pour une somme de 9 800 \$ (plus taxes applicables) à procéder à l'étude préliminaire et l'estimation budgétaire pour la réfection de la rue Saint-Joseph.

Honoraires professionnels à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 745 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour les analyses de sol lors des travaux de pavage sur le territoire.

Décompte numéro 2 à Sintra inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 132 874,03 \$ (plus taxes applicables) à Sintra inc. pour les travaux de pavage sur la deuxième partie du chemin Mireault à titre de décompte numéro 2.

Mandat à Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité de mandater Beaudoin Hurens pour la préparation d'un plan de drainage (phase 2) des rues des Mésanges et Laurin.

BILAN DES DÉCISIONS

Mandat à Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs-géomètres

Il est résolu à l'unanimité de mandater Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs-géomètres pour la production des plans topographiques de la rue Dupuis.

HYGIÈNE DU MILIEU

Demande de subvention au Fonds de Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au FCCQ relativement au projet de remplacement des conduites de la rue Bro.

Il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au FCCQ relativement au projet de remplacement des conduites de la rue Saint-Joseph.

Demande de subvention au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au FEPTEU relativement au projet de réfection de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques.

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au FEPTEU relativement au projet de réfection du réservoir d'eau potable de la Municipalité de Saint-Jacques.

Facture de Les Entreprises B. Champagne inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 3 992 \$ (plus taxes applicables) à Les Entreprises B. Champagne inc. pour les réparations d'une pompe à la station de traitements des eaux usées.

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 12 600 \$ (plus taxes applicables) pour les services partiels de l'ajout au mandat de la station de traitement des eaux usées pour le volet du traitement des boues.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 11 480 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les services partiels de plans et devis pour soumission pour le volet du traitement des boues.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 9 000 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'accompagnement à la demande de subvention en lien avec la réfection de la conduite d'aqueduc du rang Saint-Jacques.

Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Les Services exp inc. à acheminer une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relativement aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis.

URBANISME

Demandes de dérogation mineure

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot 5 987 339 portant les numéros civiques 235 et 237, rue Saint-Jacques.

Il est résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure portant sur le lot 3 024 874 au coin des rues Bro et de Grand-Pré.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 3 octobre 2016

BILAN DES DÉCISIONS

Demande de permis pour l'installation d'enseignes murales

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de délivrer un permis à la Résidence funéraire André Légaré inc. pour l'installation de leurs enseignes murales pour l'immeuble situé au 51, rue Marcel-Lépine.

Demande de partage des frais pour le raccordement de la future rue perpendiculaire à la rue Laurin

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de contribuer financièrement aux travaux de branchement de la (future) nouvelle rue à la rue existante, soit la rue Laurin.

LOISIRS ET CULTURE

Appui au projet des cliniques culturelles du Réseau Les Arts et la Ville

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer le projet des cliniques culturelles du Réseau Les Arts et la Ville.

Facture de l'Imprimerie Pinard

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 2 650 \$ (plus taxes applicables) à l'Imprimerie Pinard pour la confection de la brochure sur la politique culturelle.

Renouvellement de la certification OSER-JEUNES de la CRÉVALE

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte de renouveler sa certification OSER-JEUNES et de verser la somme de 100 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 et s'engage à respecter les critères d'accréditation du programme en ce qui a trait aux jeunes qui travailleront pour elle.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>

Également, des copies en format papier sont disponibles, sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.



URBANISME & RÉGLEMENTATION

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :

En vertu de l'article 956 du Code municipal, prenez avis que l'assemblée spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires, pour l'année 2017, de cette Municipalité, aura lieu le **mercredi 14 décembre 2016, à 19 h**, à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint Jacques.

Et qu'à cette assemblée spéciale, seulement des questions relativement au budget seront à l'ordre du jour.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 11^e JOUR DE NOVEMBRE 2016.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Selon l'article 2 du Règlement numéro 183-2008, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

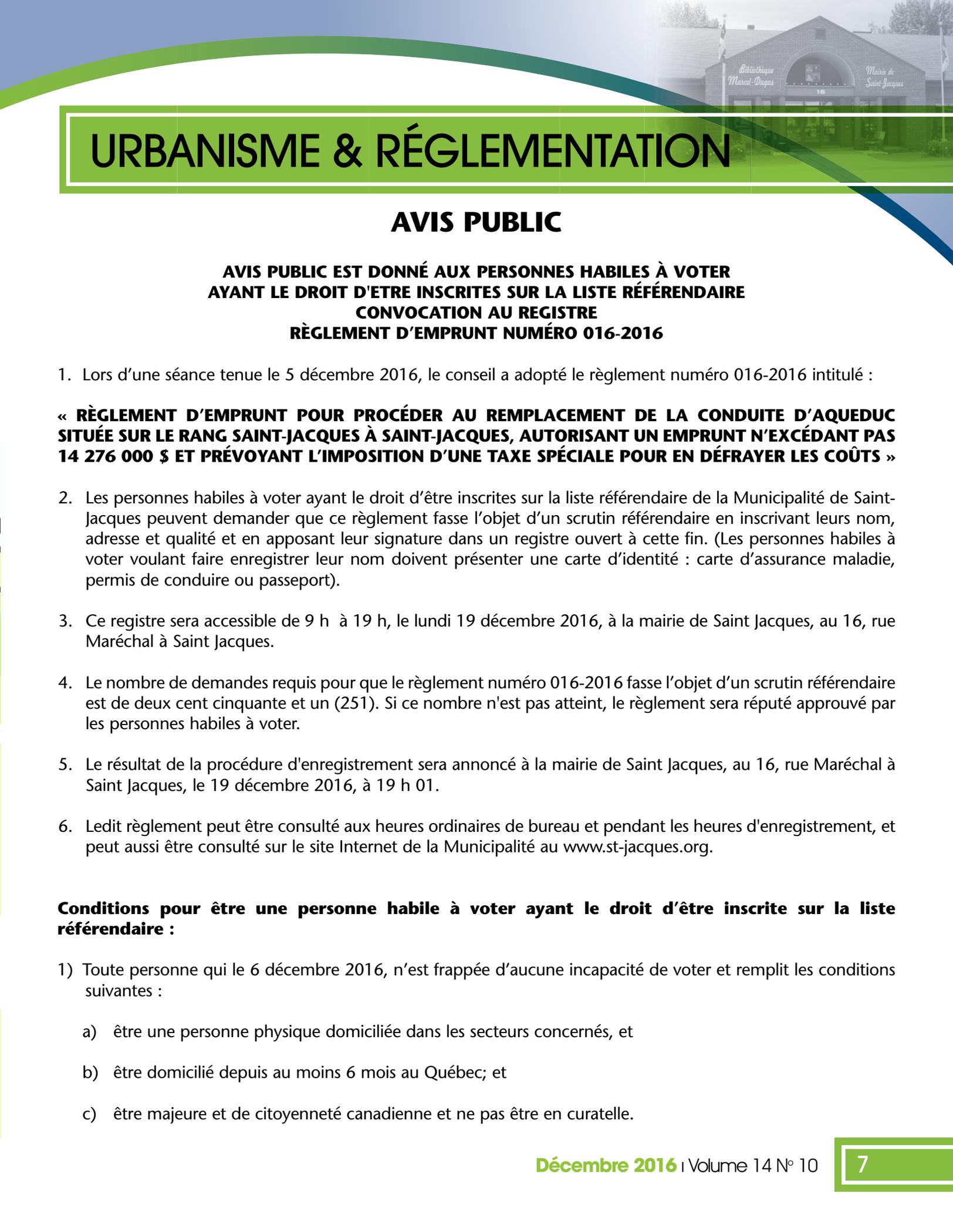
À cet effet, la résolution numéro 465-2016 a été adoptée le 7 novembre 2016 afin que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques, située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 9 janvier 2017
- Lundi 6 février 2017
- Lundi 6 mars 2017
- Lundi 3 avril 2017
- Lundi 1^{er} mai 2017
- Lundi 5 juin 2017
- Lundi 3 juillet 2017
- Lundi 7 août 2017
- Mardi 5 septembre 2017 (lundi férié – fête du Travail)
- Lundi 2 octobre 2017
- Lundi 6 novembre 2017
- Lundi 4 décembre 2017
- Mercredi 13 décembre 2017 (adoption du budget)

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut s'adresser à la mairie de Saint-Jacques, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 11^e JOUR DE NOVEMBRE 2016.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale



URBANISME & RÉGLEMENTATION

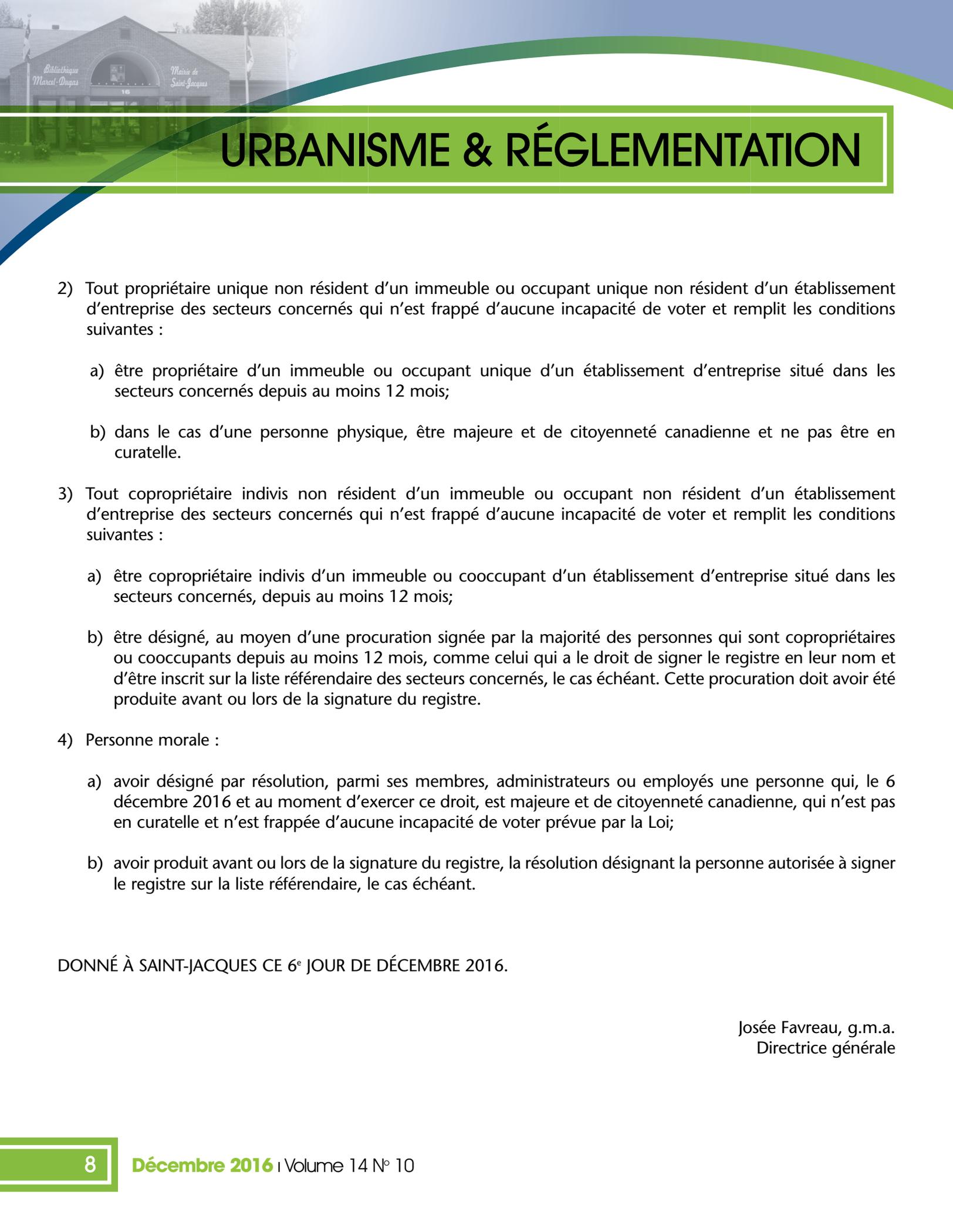
AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER
AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE
CONVOCAZIONE AU REGISTRE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 016-2016**

1. Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2016, le conseil a adopté le règlement numéro 016-2016 intitulé :
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR PROCÉDER AU REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SITUÉE SUR LE RANG SAINT-JACQUES À SAINT-JACQUES, AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 14 276 000 \$ ET PRÉVOYANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS »
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité de Saint-Jacques peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. (Les personnes habiles à voter voulant faire enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport).
3. Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le lundi 19 décembre 2016, à la mairie de Saint Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint Jacques.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 016-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de deux cent cinquante et un (251). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à la mairie de Saint Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint Jacques, le 19 décembre 2016, à 19 h 01.
6. Ledit règlement peut être consulté aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement, et peut aussi être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.st-jacques.org.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire :

- 1) Toute personne qui le 6 décembre 2016, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être une personne physique domiciliée dans les secteurs concernés, et
 - b) être domicilié depuis au moins 6 mois au Québec; et
 - c) être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.



URBANISME & RÉGLEMENTATION

- 2) Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés depuis au moins 12 mois;
 - b) dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 3) Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou occupant non résident d'un établissement d'entreprise des secteurs concernés qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - a) être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans les secteurs concernés, depuis au moins 12 mois;
 - b) être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire des secteurs concernés, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
- 4) Personne morale :
 - a) avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés une personne qui, le 6 décembre 2016 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi;
 - b) avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

DONNÉ À SAINT-JACQUES CE 6^e JOUR DE DÉCEMBRE 2016.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

URBANISME & RÉGLEMENTATION

ADOPTION DE RÉGLEMENTS

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 3 octobre 2016, a adopté le règlement suivant :

013-2016 : RÉGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 3 octobre 2016, a adopté le règlement suivant :

015-2016 : RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR POURVOIR À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE BRO, SOIT LES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE VOIRIE, AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 132 995 \$ ET PROVOYANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

Le Règlement numéro 015-2016 est en attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT).

RAPPEL

RÉGLEMENT À L'EFFET DE RÉGIR LE COLPORTAGE, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC. (RÉGLEMENT N° 153-2007)

Il est interdit de colporter sur tout le territoire de la municipalité de Saint Jacques, sauf pour les personnes qui vendent ou colportent des publications à caractère moral ou religieux ainsi que ceux qui sollicitent un don dans un but charitable pour une cause dont l'organisme est localisé sur le territoire de la Municipalité de Saint Jacques.

Toute personne ou organisme qui désire vendre ou colporter devront, au préalable, obtenir une autorisation écrite de la Municipalité. L'autorisation sera sur une période maximale de trente (30) jours et devra s'effectuer entre 10 h et 20 h.

L'autorisation requise doit être visible lors du colportage et remise sur demande, pour examen, à un agent de la paix ou à toute personne qui en fait la demande.

Quiconque colporte sans autorisation, ou qui refuse de faire voir son autorisation aux personnes chargées de faire respecter la présente loi, est coupable d'une infraction et est passible, pour chaque infraction, d'une amende allant de 50 \$ à 200 \$.

**INTERDIT
DE COLPORTER
SANS PERMIS
MUNICIPAL**



SAINT-JACQUES

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période des Fêtes de fin d'année est à nos portes. Je vous rappelle que ces quelques jours de réjouissances marquent aussi un temps d'arrêt et de réflexion à la fin d'une année très chargée pour notre Municipalité et à l'aube d'une nouvelle année qui s'annonce toute aussi fébrile dans le développement de celle-ci.

Votre conseil municipal tient à souligner que la modération a toujours sa place dans ces circonstances et vous prie d'être très prudents dans vos déplacements.

Nous vous souhaitons un temps des Fêtes plein d'amour, de santé et de générosité.

Au nom de tous les membres du conseil municipal de Saint-Jacques,

*Joyeux Noël &
Bonne année!*

*Pierre La Salle
Maire*

SAINT-JACQUES

VISITE DE NOS AMIS FRANÇAIS DE SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL

En 1991, des pourparlers entre les villes membres de la MRC de Montcalm et des communes situées sur le plateau nord de la ville de Rouen en Normandie avaient abouti sur un échange piloté par Accueil-Échange Montcalm et Europe-Échange.

En février 1993, une délégation d'ici s'était rendue en France et en août 1994, nous recevions nos amis français puis une charte de jumelage était signée. Avec le temps, les nouvelles se sont faites de plus en plus rares pour, finalement, presque s'éteindre.

Cependant, quelques amitiés personnelles ayant persistées, à l'automne 2014, la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal nous lançait une belle invitation pour commémorer avec eux la libération de leur village par les soldats canadiens français à la fin de la seconde guerre mondiale; semaine d'ailleurs chargée en émotion et en festivités.

Cet automne, c'était au tour de notre Municipalité de recevoir les cousins français. Nous leur avons préparé tout un programme lié à la culture autochtone et à nos racines acadiennes. Une exposition de photos anciennes a été montée pour l'occasion à la bibliothèque municipale Marcel-Dugas et un souper d'amitié nous a été offert par le comité de jumelage.

Finalement, le tout s'est très bien déroulé et nos visiteurs sont repartis très heureux et aussi très fatigués. L'expérience a été très enrichissante et des amitiés durables sont à se former.



Merci à tous ceux qui ont participé aux activités et un merci tout spécial au comité de jumelage pour leur soutien.

Pierre La Salle
Maire



SAINT-JACQUES



Résultats 2016

Municipalité de Saint-Jacques

	Total	Maximum	Total Pondéré*	Fleurons
Section 1a: ENTRÉE À LA MUNICIPALITÉ OU ARRONDISSEMENT	27	40		
Section 1b: PARCS PRINCIPAUX	67	75		
Section 1c: PARCS SECONDAIRES	49	55		
Section 1d: ESPACES VERTS, ÎLOTS ET PARCS DE VOISINAGE	26	30		
Section 1e: HÔTEL DE VILLE OU BUREAU D'ARRONDISSEMENT	42	50		
Section 1f: AUTRES ÉDIFICES MUNICIPAUX	34	55		
Section 1g: VOIES PUBLIQUES ET STATIONNEMENTS	31	35		
Section 1: POINTS NÉGATIFS				
Domaine municipal	276	340	276	4
Section 2a: LIEUX DE CULTE	51	60		
Section 2b: ÉCOLES	34	50		
Section 2c: AUTRES ÉDIFICES INSTITUTIONNELS	30	40		
Section 2d: ESPACES VERTS AMÉNAGÉS	22	30		
Section 2: POINTS NÉGATIFS				
Domaine institutionnel	137	180	137	4
Section 3: LE DOMAINE RÉSIDENTIEL	117	230		
Section 3: POINTS NÉGATIFS				
Domaine résidentiel	117	230	117	3
Section 4a: COMMERCES	39	90		
Section 4b: INDUSTRIES	33	50		
Section 4: POINTS NÉGATIFS				
Domaine commercial et industriel	72	140	72	3
Section 5: INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	152	160		
Initiatives communautaires et développement durable	152	160	152	5
Classement final:			754	4

Répartition du pointage:

Section I	Section II	Section III	Section IV	Section V	Total
Domaine municipal 340 points	Domaine institutionnelle 180 points	Domaine résidentiel 230 points	Domaine commercial et industriel 140 points	Initiatives communautaires et développement durable 160 points	1050 points
0 1 2 3 4 5	0 1 2 3 4 5	0 1 2 3 4 5	0 1 2 3 4 5	0 1 2 3 4 5	0 1 2 3 4 5
0 57 114 171 228 285	0 30 60 90 120 150	0 38 76 114 153 192	0 23 46 69 92 115	0 27 54 81 108 135	0 175 350 525 700 875
à à à à à à	à à à à à à	à à à à à à	à à à à à à	à à à à à à	à à à à à à
56 113 170 227 284 340	29 59 89 119 149 180	37 75 113 152 191 230	22 45 68 91 114 140	26 53 80 107 134 160	174 349 524 699 874 1050

*Note: Si une des sections ne comporte aucun élément classifié, le total des sections existantes pour un domaine est pondéré pour ne pas pénaliser la municipalité.



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le monoxyde de carbone **TUE!**



Protégez-vous



Québec 



<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-carbone.html>

LOISIRS & CULTURE

SPORTS DE GLACE AU PARC AIMÉ-PIETTE

Sentier glacé

De nouveau cet hiver, le sentier glacé sera aménagé dans le parc afin de plaire aux amateurs de patin libre.

Patinoires

En plus de la grande patinoire éclairée, et afin de répondre aux besoins des tout-petits qui désirent jouer au hockey, une petite patinoire sera aménagée près des terrains de tennis.

Horaire régulier

Lundi au jeudi 17 h à 21 h	Samedi 10 h à 22 h
Vendredi 17 h à 22 h	Dimanche 10 h à 21 h

Horaire du temps des Fêtes et de la Semaine de relâche (27 février au 5 mars)

Lundi au dimanche : 10 h à 22 h

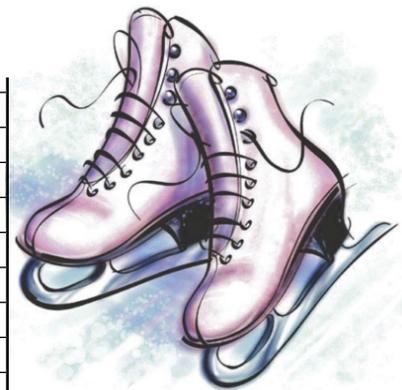
Fermée :

24 et 31 décembre, en soirée, 25 décembre et 1^{er} janvier, toute la journée

**ENDROIT
CHAUFFÉ
POUR
CHAUSSER
LES PATINS
ET ACCÈS
AUX
TOILETTES.**

Horaire du patinage libre sur glace intérieure dans la MRC de Montcalm Du 5 septembre 2016 au 21 avril 2017

Jour	Heures	Endroit
Dimanche	10 h à 12 h	Complexe JC Perreault
Lundi	11 h 45 à 12 h 45	Complexe JC Perreault
Lundi	14 h à 15 h	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	10 h à 11 h	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	18 h 30 à 19 h 30	Complexe JC Perreault
Mercredi	18 h 15 à 19 h 15	Complexe JC Perreault
Judi	10 h à 11 h	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Judi	14 h à 15 h 30	Complexe JC Perreault
Vendredi	14 h 30 à 16 h 30	Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
Vendredi	19 h 30 à 21 h 00	Complexe JC Perreault
Samedi	12 h 15 à 14 h 15	Complexe JC Perreault



Veillez noter qu'il n'y aura pas de patinage libre aux dates suivantes :

16 septembre
18 au 26 septembre
12 novembre et 26 novembre
24 et 25 décembre, 31 décembre
1^{er} janvier, 14 janvier, 27 janvier
31 mars et 1^{er} avril

Pour les dates suivantes, l'horaire de patinage libre a été modifié :

Samedi 5 novembre	16 h 15 à 18 h 15	Complexe JC Perreault
Dimanche 13 novembre	12 h à 14 h	Complexe JC Perreault

Tarifs : Résidents de la MRC de Montcalm, aucuns frais sur présentation d'une pièce d'identité avec preuve de résidence.

Centre sportif Saint-Lin-Laurentides
490, rue St-Isidore
Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2V1
Tél. : 450 439-2411

Complexe JC Perreault
620, rue J. Oswald Forest
Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0
Tél. : 450 588-4888



LOISIRS & CULTURE

YOGA (KRIPALU) | ADOS, ADULTES

Pour aller chercher un complément relaxant à votre vie souvent trop stressante. Le Kripalu yoga est une philosophie de vie qui vous permet d'apprendre à respirer, à vous détendre et à mieux vous concentrer. Par la méditation en mouvement, apaisez et unifiez votre corps et votre esprit.

Les mardis : 18 h à 19 h 15 ou 19 h 30 à 20 h 45
Du 17 janvier au 28 mars (10 semaines)

Coût : 165 \$ par session (Possibilité de payer en 2 ou 3 versements)

Lieu : Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Nancy Vendette n.d.

Naturopathe, membre de l'ANN | Professeure en Kripalu Yoga | Conseillère en Santé globale

Cell. : 450 588-3292 | yogitanancy@hotmail.com

Reçus pour assurances



DU NOUVEAU AUX LOISIRS!

La Municipalité de Saint-Jacques est fière de vous présenter monsieur **Vincent Grenier** qui occupera le poste de technicien en loisirs. Monsieur Grenier est un jeune professionnel actif et dynamique qui est passionné des sports et très impliqué dans le milieu. De plus, il détient une expérience considérable au niveau des loisirs municipaux. C'est un atout pour notre communauté.

Nous sommes heureux d'accueillir monsieur Vincent Grenier au sein de notre équipe. Il saura certainement mettre à profit sa vitalité et sa persévérance dans l'exécution de ses tâches.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Saint-Jacques. N'hésitez pas à lui soumettre vos idées et suggestions :

loisirs@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670



Bibliothèque

Marcel-Dugas

Bienvenue à la bibliothèque Marcel-Dugas!

HORAIRE | Lundi 14 h à 20 h | Jeudi 14 h à 20 h
Mardi 14 h à 18 h | Samedi 10 h à 12 h



Samuel Labranche et les magas fêtent Noël

Les enfants de 2 à 8 ans sont invités à assister au spectacle de la troupe théâtrale les Conteurs des bois **le jeudi 15 décembre à 18 h 30.**

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE : 450 831-2296



Inscription au Club du rat Biboche

Biboche invite les petits de 3 à 6 ans et leurs parents à découvrir l'univers passionnant de la lecture en s'inscrivant à son miniclub. Les membres du Club du rat Biboche auront accès à une collection de livres qui leur sera spécialement réservée. Ils auront le privilège de participer à des concours, des contes et des coloriages. **Du 5 au 31 janvier, il est possible d'inscrire vos enfants** au 450 831-2296 ou à la bibliothèque Marcel-Dugas.

Cette période de l'année nous semble appropriée pour vous témoigner notre reconnaissance. Un merci sincère pour votre confiance et votre appui.

Pour souligner cette belle collaboration, nous désirons récompenser nos usagers. Du 28 novembre au 17 décembre, chaque visite à la bibliothèque vous donnera une chance de se mériter un de nos 3 fabuleux prix! L'annonce des gagnants se fera le 20 décembre.

*Joyeuses fêtes!
JoAnie et Jeanne*



Bibliothèque

Marcel-Dugas

Numéro d'utilisateur:
NIP:
[Accéder à mon dossier](#)

Recherche/Accueil Ressources numériques Demandes/suggestions Mon dossier

[Retournez](#) [Aide](#) [Déconnexion](#)

Recherche rapide
 Mots/expression
Recherche assistée

Ce que les autres lisent
Titre le plus populaire: L'arracheuse de temps [gros caractères] : contes de village
Auteur le plus populaire: Bergeron, Alain M.
Sujet le plus populaire: Roman historique.
[Plus de documents](#)

Bibliothèque - Info
[Nouveautés adultes](#)
[Nouveautés jeunes](#)
[Heures d'ouverture](#)
[Fonctionnement et règlements](#)
[Contactez-nous](#)

Powered by [Haut](#)
Copyright © 2000 - 2016, SirsiDynix

Il est aussi possible de consulter les nouveautés!

Recherche/Accueil Ressources numériques Demandes/suggestions Mon dossier **ACCÉDER AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES**

[Retournez](#) [Aide](#) [Déconnexion](#)

Aide Prêt Numérique L'Encyclopédie Découverte pretnumerique.co Prêt Numérique SliceFractions toutapprendre.com Tout apprendre UNIVERSALIS

Avec votre carte de bibliothèque, il est possible d'apprendre le mandarin, sur le logiciel Excel, à communiquer efficacement, à utiliser plusieurs logiciels... et ce, de la maison!

Passion lecture

NOUVEAUTÉS ROMANS :

- Autour d'elle de Sophie Bienvenu
- Les empocheurs de Yves Beauchemin
- Trois jours et une vie de Pierre Lemaître
- L'archipel d'une autre vie d'Andreï Makine
- Dans le regard de Luce tome 2 de Pauline Gill

NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES :

- S'enfuir
- Harry Potter et l'enfant maudit
- Les superbes
- Trois fois par jour, deuxième tome



toutapprendre.com APPRENDRE EN LIGNE Bibliothèque Marcel Dugas

vous donne désormais accès à une multitude de cours dans différents domaines, tels que :

- 1. Bureautique
- 2. Développement personnel
- 3. Langue
- 4. Mult

Bureautique / Multimédia
Les meilleurs cours de bureautique en vidéo!

ART DE VIVRE NUMÉRIQUE

- Apprendre Adobe Revel**
Durée : 1 heure 34
Compatibilité : [En savoir plus](#) [ACCÉDER AU COURS](#)
- Apprendre Facebook pour les TPE et PME**
Durée : 2 heures
Compatibilité : [En savoir plus](#) [ACCÉDER AU COURS](#)
- Apprendre iMovie**
Durée : 1 heure 36
Compatibilité : [En savoir plus](#) [ACCÉDER AU COURS](#)
- Apprendre iTunes 12**
Durée : 1 heure 56
Compatibilité : [En savoir plus](#) [ACCÉDER AU COURS](#)
- GarageBand - édition 2015**
Durée : 3 heures 41
Compatibilité : [En savoir plus](#) [ACCÉDER AU COURS](#)



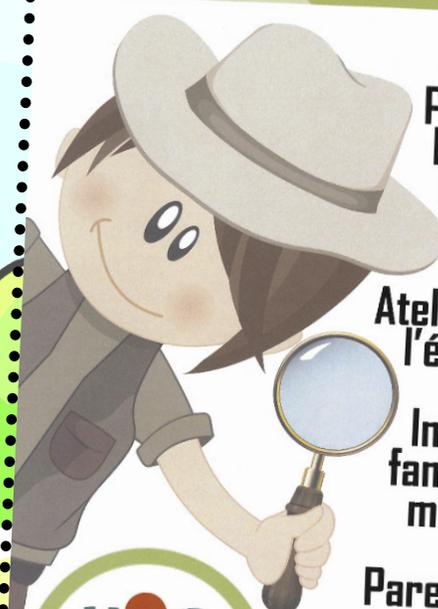
Bibliothèque

Marcel-Dugas

Ateliers Les p'tits voyageurs

Gratuit !

16
Ateliers



Pars en voyage avec
Nany et Hugo à la
découverte d'un monde
où l'imaginaire est sans limite!

Ateliers d'éveil à la lecture et
l'écriture sous forme de jeux.

Inscris-toi pour une aventure
fantastique où la créativité sera
mise de l'avant!

Parent-Enfant
2-5 ans.



HOP
montcalm
pour une communauté
en mouvement



Nany-Jacithe
Animatrice

Les ateliers se déroulent à la Bibliothèque Marcel-Dugas

les lundis de 9 h 30 à 11 h 30 aux deux semaines.

Pour information ou inscription :
450 831-2296



VOS ORGANISMES



SHÉNA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE

C'est notre dernier article de l'année 2016. Le bureau de direction de la SHÉNA en profite donc pour vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes!

Si vous cherchez un petit cadeau d'hôtesse ou pour un échange, pourquoi ne pas offrir une carte de membre de la SHÉNA. Il vous en coûtera 15 \$ pour une carte individuelle ou 20 \$ pour une carte conjointe. Il faudra contacter Monique Labrèche au 450 839-2315 pour en obtenir une.

Monsieur Alain Brisebois (Eau Fil des Saisons), un de nos membres associés, vient de terminer l'aménagement du jardin de style japonais au parc des Cultures. Cela vaut une petite visite. Nous tenons à le féliciter pour son beau travail!

Mardi 17 janvier

Plantes pour un paysage gourmand à entretien facile

Cette conférence propose une soixantaine de plantes comestibles parmi les plus intéressantes. Résistantes aux insectes et aux maladies, ces plantes, presque toutes vivaces, nécessitent peu de taille et d'entretien. On les utilise dans des aménagements comestibles à la fois nourrissants et beaux à croquer. Que ce soit pour des récoltes de fruits, de légumes et de légumes, de fleurs, d'épices ou d'herbes aromatiques, les plantes présentées ont un excellent potentiel culinaire et ornemental. Plusieurs sont indigènes et aussi utiles en végétalisation de rives alors que d'autres attirent les oiseaux et les papillons.

Tout cela aura lieu à 19 h 15 à la salle du Centre culturel du Vieux-Collège, au 50, rue Saint-Jacques à Saint-Jacques. Gratuit pour les membres – 5 \$ pour les non-membres.

Tirages et prix de présence!

INFORMATION :

Jeanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907

Vous pouvez consulter notre page Internet sur le site de la Municipalité au www.st-jacques.org sous l'onglet répertoire des organismes. Suzie Bonin



ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ



Prendre note que les activités prendront fin le 16 décembre, pour la période des Fêtes, et reprendront le mercredi 4 janvier.

- Mardi 17 janvier à 14 h : Spécial du jour de l'An
- Samedi 21 janvier à 14 h : Quilles-o-thon du Club suivi du souper au Centre culturel du Vieux-Collège à 17 h 30
- Vendredi 27 janvier à 20 h : Soirée de danse

Le comité du Club FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques profite de l'occasion pour vous souhaiter un beau temps des Fêtes. Merci de votre participation active au cours de cette année. Nous espérons vous revoir très nombreux pour nos activités en 2017!

Joyeux Noël et bonne année 2017! Denise 450 839-2132, Roger 450 839-6986, Diane, Richard, Alfred, Rita et Renée

VOS ORGANISMES



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6
www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Samedi 10 et dimanche 11 décembre | Décompte des oiseaux de NOËL

Surveillez notre site Internet à ce sujet

Mercredi 14 décembre | Conférence de Alain Sylvain : « Les oiseaux de Cuba »

Alain Sylvain nous fera partager son voyage à Cuba. Avec l'aide de multiples photos et de passages filmés, il nous fournira les détails entourant cette expédition et nous fera part des découvertes qu'il a faites grâce au guide expérimenté qui l'accompagnait. Il s'attardera plus particulièrement sur les quelques 25 espèces endémiques et les 17 endémiques régionales que l'on peut retrouver sur cette île qui est la plus grande des Caraïbes. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres.

Lieu : 34, 1^{re} Avenue, à Notre-Dame-des-Prairies, à 19 h.

Mercredi 11 janvier | Conférence de Samuel Denault : « Les oiseaux rares sur la Côte Nord »

Samuel Denault est un membre actif de l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac, organisme qui se consacre à l'étude des migrations. Il recense chaque année près de 80 000 oiseaux. Le site est exceptionnel pour les ornithologues; il se trouve dans le plus gros corridor de migration connu au Québec. Nous vous suggérons d'apporter votre guide d'identification. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres.

Lieu : 34, 1^{re} Avenue, à Notre-Dame-des-Prairies, à 19 h.

Samedi 28 janvier | Sortie à la piste champêtre de Notre-Dame-des-Prairies avec Luc Gauthier

Luc Gauthier vous invite à venir faire une randonnée ornithologique en raquette ou en bottes à la piste champêtre de Notre-Dame-des-Prairies. Le départ aura lieu à 8 h 45 au stationnement de la piste champêtre, sur le rang Sainte-Julie, près de la rue Jean-Duceppe à Notre-Dame-des-Prairies. La randonnée devrait durer environ 3 h 30, dans un sentier boisé, sur environ 4 km (aller-retour) et il n'y a pas de dénivelés importants. Prévoir les raquettes, les bâtons de marche, les jumelles et l'appareil photo. Ceux qui le désireront pourront faire la randonnée à pied, si la couche de neige le permet. Prière de vous inscrire auprès de Luc Gauthier, par courriel au isalex@videotron.ca.

Bienvenue à tous!

Jeanne d'Arc Patenaude, pour la SOL

INFORMATION :

Luc Foisy au 450 759-8987



CHEVALIERS DE COLOMB

CONSEIL n° 3074 SAINT-JACQUES

DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES | 8 h à 12 h - 4 \$

Centre culturel du Vieux-Collège, 50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques

11 décembre – 8 janvier – 12 février

INFORMATION : Roland Beauséjour | 450 839-2871

VOS ORGANISMES



COMPTOIR VESTIMENTAIRE PÉRIODE D'HIVER

Quand : Les mercredis de 13 h à 16 h

Où : Au sous-sol de l'église de Saint-Jacques

Fermé le **28 décembre**

La guignolée.



10 ET 11 DÉCEMBRE

Vous avez le pouvoir d'aider! Des bénévoles passeront à votre foyer les samedi 10 et dimanche 11 décembre pour recueillir vos dons. Des milliers de familles démunies pourront fêter Noël dans la joie grâce à votre générosité.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la cueillette des dons. Si le défi vous intéresse, veuillez téléphoner à la fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Acadie au 450 839-3434.



SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

Collecte des denrées alimentaires non périssables

Jusqu'au vendredi 16 décembre, apportez vos denrées non périssables à la mairie pendant les heures d'ouverture soit le lundi entre 8 h et 16 h, les mardis et mercredis entre 8 h et 16 h 30, le jeudi entre 8 h et 18 h et le vendredi entre 8 h et 12 h.

Ces denrées serviront à confectionner des paniers de Noël qui seront distribués par la Société Saint-Vincent de Paul à des familles dans le besoin.



Soyez généreux, ces familles ont besoin de vous!

RÉDUCTION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Prenez note que pour la saison hivernale, la collecte des matières organiques sera moins fréquente à raison d'une fois par mois, de décembre à mars.

STATIONNEMENT D'HIVER

En vertu du Règlement numéro 001-2016, la Municipalité de Saint-Jacques a autorisé la Sûreté du Québec à appliquer le règlement concernant le stationnement.

ARTICLE 23 : STATIONNEMENT D'HIVER

Il est **interdit de stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui contrevient aux dispositions mentionnées ci-dessus est passible d'une poursuite et des pénalités rattachées audit règlement.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

L'installation d'abris d'auto temporaires est autorisée entre le **15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.**

(Règlement n° 55-2001, article 6.5.2.6)

CONGÉ DES FÊTES

Veuillez noter que la mairie ainsi que la bibliothèque municipale Marcel-Dugas seront fermées à l'occasion du congé des Fêtes du vendredi 23 décembre à midi au mardi 3 janvier inclusivement.

Joyeuses Fêtes à tous les Jacobins et les Jacobines!

INFORMATION



INVITATION À TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES

*Vin d'honneur à l'occasion de
la nouvelle année!*

Tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Jacques sont conviés à un vin d'honneur à l'occasion de la nouvelle année.

Venez souligner le jour de l'An avec nous!

Samedi 1^{er} janvier à 11 h
À la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques

Les membres du conseil municipal

Bulletin d'information Le Jacobin

Prenez note qu'il n'y aura pas de parution du bulletin d'information Le Jacobin en janvier.
La prochaine publication aura lieu en février 2017.

Rappel aux organismes de Saint-Jacques

Afin de nous permettre de préparer le montage du bulletin, nous vous demandons de respecter les dates de tombée suivantes :

Mois de publication	Date de tombée	Mois de publication	Date de tombée
Janvier	Relâche	Juillet	12 juin
Février	9 janvier	Août	Relâche
Mars	6 février	Septembre	7 août
Avril	6 mars	Octobre	11 septembre
Mai	10 avril	Novembre	10 octobre
Juin	8 mai	Décembre	6 novembre

Fermeture pour la période des Fêtes

Les bureaux municipaux seront fermés pour la période des Fêtes
du 23 décembre à midi au 3 janvier inclusivement.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

MAI

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Collecte des matières recyclables (bac bleu)

Collecte spéciale de feuilles et gazon

Collecte de sapins naturels

Collecte des matières organiques (bac brun)

Collecte des encombrants

Jour de collecte des RDD (20 mai)

Collecte des ordures ménagères

Vente-débaras (20 au 22 mai)

Congés fériés

